Formation à la transition écologique

Inciter au passage à l'action

Sylvane CASADEMONT

Promotion 2015 Emilie du Chatelet
Directrice honoraire IHEST

20 ans dans la formation continue pour adultes, chez Bossard Consultants puis Cap Gemini, m'ont convaincue de l'importance de la formation dans la conduite du changement. Puis, en tant que directrice de l'IHEST, j'ai orienté avec l'appui de son conseil scientifique le cycle national sur les transitions écologiques et numériques et j'ai constaté l'impérieuse nécessité pour les cadres dirigeants d'une formation pluridisciplinaire sur ces sujets.

En juin 2022, des chercheurs ont proposé une formation sur le changement climatique aux nouveaux élus aux portes de l'Assemblée nationale. Le 31 août 2022, le Président de la République invitait Valérie Masson-Delmotte[1] à intervenir au séminaire de rentrée gouvernemental. La formation à la transition écologique des décideurs publics devint alors une priorité et la Première ministre annonça la décision de former « les équipes gouvernementales et 25 000 cadres de la Fonction publique »[2]. On peut toutefois se demander pourquoi et comment former alors que l'information sur ces sujets est abondante et à disposition de tous.

1 Informer ne suffit pas...

Les deux mots *formare* et *in-formare* de même étymologie latine signifient donner forme ou ordonner l'informe et par extension instruire, transmettre. Les nombreux chercheurs qui se sont penchés sur la question différencient les deux concepts par leur

[1] co-présidente de 2015 à 2023 du groupe de travail du GIEC sur les bases physiques du changement climatique

[2] Discours du 31/08/2022

but : l'information vise à transmettre un message à un interlocuteur, la formation à « mettre en œuvre les conditions qui vont permettre à un apprenant d'être l'acteur de sa propre transformation »[3].

Le but de la formation est donc de rendre l'individu capable d'agir sur soi et sur le monde. La formation a une vertu éducative et transformante.

D'Aristote à Hannah Arendt, de Condorcet à Piaget, Bloom ou Anderson, les grands penseurs convergent, aussi différentes que soient leurs approches, sur deux aspects de la formation. Le premier revient à apprendre, écouter « l'enseignement du maître »[4] et mémoriser. Le second vise à intégrer le poids des pratiques sociales, ce qu'Arendt appelle « l'expérience du Monde »[5], et du « facteur humain »[6] pour agir sur soi et sur le monde.

2 Comment appliquer cela à la transition écologique ?

Les connaissances sur la transition écologique émanent de toutes les sciences puisqu'elles concernent autant les phénomènes physiques et les modélisations numériques que les sciences de la vie et les sciences humaines et sociales. Tout ce savoir, nécessaire pour découvrir et comprendre, n'est pas suffisant pour agir sur le monde.

On constate hélas aujourd'hui que les connaissances scientifiques acquises sur le changement climatique et synthétisées dans les rapports du GIEC ne sont pas intégrées à la hauteur des enjeux. Un ensemble de raisons plaide pour le non agir : refus de modifier quoi que ce soit au modèle économique, attachement à la surconsommation, assimilation de la sobriété au manque, espoir que les technologies résoudront le problème, déni ou climato- scepticisme… Nous restons aveugles devant l'Anthropocène qui devrait entraîner un changement de vision[7]. Au contraire, les mêmes sujets depuis 50 ans plaident pour le statu quo : pouvoir d'achat, remboursement de la dette, manifestations des agriculteurs, automobilistes, transporteurs et géopolitique.

Les connaissances sur le changement climatique et la perte de biodiversité et leurs impacts doivent donc être complétées par des méthodes participatives et inclusives impliquantes visant à prendre conscience ensemble des enjeux et des résistances au changement.

Cela implique l'écoute des opinions, analyses et perceptions de chacun, de leurs objections, de l'étude de différents scénarios prospectifs, du plus catastrophique au plus optimiste et la réflexion collective sur les actions à mener. Une telle méthode « faire appel à l'intelligence collective, s'adresser aux individus en tant que membres d'un groupe » prend du temps et demande de l'énergie mais elle fonctionne[8].

[3] https ://digital-learning-academy.com/informer-nest-pas-former-communautic/
[4] La formule est empruntée à Aristote
[5] *cf.* article de P. FORAY https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2001-1-page-79.htm
[6] *cf.* texte « Facteur humain » de cet ouvrage
[7] *cf.* texte « Anthropocène » de cet ouvrage
[8] *cf.* texte « Parlement des Territoires » de cet ouvrage

Published in : JACQUESSON, Marie ; COUDRAIN, Anne ; LEVENT, Dominique ; CASADEMONT, Sylvane (dir.), *Face aux urgences écologiques. S'engager et témoigner*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005946, doi : 10.17184/eac.9782813005946

La Convention citoyenne pour le Climat en a fait une démonstration éclatante en 2021. 150 citoyens tirés au sort rassemblant autant de réticents que de convaincus ont réussi à se mettre d'accord sur 150 mesures à prendre[9].

Le cycle national de formation de l'IHEST a été orienté sur l'étude des transitions écologiques et numériques depuis 2019. On y pratique la même méthode qui parvient aux mêmes résultats. Près de 250 hauts responsables des secteurs publics et privés et influenceurs ont ainsi été formés à la transition écologique et numérique dans cinq cycles de l'IHEST, et ont produit des rapports communs sur une variété de thématiques[10].

Dans le secteur associatif, The Shift Project offre des forums et des ateliers depuis de nombreuses années. Les fresques, à compléter collectivement, se développent sur de nombreux sujets. Le CNRS a formé des animateurs internes sur la Fresque du Climat.

Du côté des entreprises, la formation à la transition écologique progresse. Véolia a lancé Terra Academia, école de la transformation écologique pour tous ses collaborateurs.

Depuis l'intervention de la Première ministre en 2022, l'offre de formation s'est développée en direction des hauts fonctionnaires notamment *via* l'Institut national du service public. Vers les jeunes, qui doivent affronter les conséquences de notre inaction, l'Education nationale a développé[11] un programme « Changement climatique, biodiversité et développement durable »[12] qui s'adresse à tous les cycles. Les universités organisent des cursus sur le sujet et des modules de formation spécifiques pour les étudiants.

Reste toutefois un trou béant dans la raquette ! France Compétences[13] n'a référencé dans ses répertoires aucune formation destinée à fournir des compétences sur le changement climatique ou la transition écologique, empêchant ainsi les salariés d'activer leur compte personnel de formation sur ces thèmes[14].

Il serait temps de faire un bilan, voire une évaluation de toutes ces initiatives de formation qui pourrait être confiée au Parlement. Un rapport serait le bienvenu, ne serait-ce que pour vérifier que les restrictions budgétaires annoncées ne donnent pas un coup d'arrêt à cet élan et que la formation à la transition écologique demeure une priorité de la puissance publique.

[9] https ://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/

[10] Les rapports sont consultables sur https://www.ihest.fr/mediatheque/?_sft_project_category=rapport-detonnement

[11] L'INSP, créé en 2022, conserve, à côté de la formation initiale des missions de formation continue.

[12] https://www.education.gouv.fr/renforcement-des-enseignements-relatifs-au-changement-climatique-la-biodiversite-et-au-developpement-5489.

[13] Voir le décret du 2018-1331 du 28 déc. 2018, en application de la loi 2018-771 du 5 sept. 2018 sur la formation professionnelle, portant création de France Compétences, opérateur de l'Etat avec mission de régir l'ensemble de la formation professionnelle et continue de ce pays *via* le RNCP (registre national des certifications professionnelles) qui recense les formations métiers et les compétences complémentaires. C'est dans cette catégorie qu'il faut chercher les formations à la transition écologique… qui n'y sont pas.

[14] L'inscription d'une formation à l'un des référentiels de France Compétences conditionne l'utilisation du CPF et oblige le salarié à passer une certification. Or la loi de 2018, qui stipule que la formation de chaque individu relève aussi de sa responsabilité individuelle, a mis en place le CPF précisément pour soutenir les initiatives individuelles de chaque salarié.

Published in : JACQUESSON, Marie ; COUDRAIN, Anne ; LEVENT, Dominique ; CASADEMONT, Sylvane (dir.), *Face aux urgences écologiques. S'engager et témoigner*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005946, doi : 10.17184/eac.9782813005946